



Droit de Succession d'un marocain étudiant en France

Par **zarin**, le **30/10/2018** à **23:17**

Bonjour.

Mon neveu de nationalité marocaine (droit musulman) vient de décéder en juillet 2018 dans un accident de voiture au Maroc.

Depuis 2016, il était étudiant à Paris.

Il disposait d'un compte bancaire, ouvert auprès d'une banque à Paris, avec un solde créditeur.

Nous avons produit à la banque, les documents justifiant le décès, accompagné d'une lettre de notification.

A ce jour, les services de la banque n'ont pas traité le dossier à leur niveau. Les réponses qui nous ont été données sont toujours évasives et non convaincantes.

Quelle régime de succession sera t il appliqué à la succession?

Existe t il une convention signée entre les deux Etats régissant ce volet?

existe t il un texte juridique pouvant être présenté à la banque ou lui être opposé afin d'activer le traitement de ce dossier.

Le directeur de l'agence nous évite et nous n'avons aucun interlocuteur auprès de la banque. quelle loi régit ce cas? la Loi française ou le droit marocain, étant donné que le défunt est marocain?

La particularité de ce cas est que le défunt était étudiant et par conséquent, il n'avait pas le statut d'étranger résidant en France, vu que les étudiants disposent d'un titre de séjour étudiant (et donc de titre de séjour provisoire).

Que faire avec la banque ?

Merci pour vos conseils

Par **Tisuisse**, le **31/10/2018** à **05:49**

Bonjour,

Prenez, en France, un notaire ou un avocat français pour ça, il fera activer votre dossier.